

## L'Association « Le Nénuphar de Thézy »



Le siège social du Nénuphar de Thézy est à la Mairie de Thézy Glimont, 3 Rue de l'Église. Les membres du comité directeur sont :

- Daniel Fiévet (Président),
- Mr le Maire Patrick Desseaux (Président d'Honneur),
- Terry Delcourt (Vice-président, responsable carpistes),
- Laurent Outurquin (Secrétaire),
- Jacky Fauvelle (Secrétaire adjoint),
- Christian Dumeige (Trésorier)

et les consultants

- Jackie Bouly,
- Raymond Ducrocq,
- Renaud Dune,
- Jacqueline Fiévet,
- Alexis Ledru,
- Baptiste Lemaitre,
- Joël Parsy,
- Julien Topart,
- Philippe Warnet
- Freddy Fournier (Garde de pêche).

Une association a pour but de rassembler des personnes qui partagent la même passion, mettent leurs efforts en commun pour faire aboutir des projets.

Ainsi, l'association « le Nénuphar de Thézy » a été créée le 11 août 1942, association regroupant des pêcheurs qui deviennent ainsi représentatifs vis-à-vis des autorités et des citoyens.

*Etang de Thézy*





*Etang de Glimont*

Le droit de pêche évoluant selon les siècles n'est plus un privilège, accordé au moyen âge aux vassaux par les seigneurs ou sous la république par les maires à leurs administrés.

Au début du siècle dernier, il était stipulé sur les contrats de travail que les employeurs autorisaient la prise annuelle d'un certain nombre de poissons.

De nos jours, hormis dans les eaux closes (toutes étendues d'eau ne communiquant pas avec des eaux libres : rivières et fleuves domaniaux), le pêcheur doit s'acquitter d'une taxe (carte de pêche).

Les droits de pêche (berges, rives) appartiennent soit à l'Etat (fleuves, canaux navigables), soit à des propriétaires riverains (rivières, lacs, étangs).

Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et les fédérations qui les regroupent, louent ou acquièrent ce droit de pêche pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir. La carte de pêche constitue avant tout un droit d'accès et d'exercice sur ces territoires.

En prenant une carte de pêche, les membres participent au financement des missions d'intérêt général des AAPPMA, des fédérations à l'échelon départemental, de leurs unions au niveau régional et de la Fédération nationale de la pêche et de la protection du milieu aquatique.

Les missions de ce réseau associatif consistent notamment en la réalisation de travaux d'entretien, de restauration, de protection des écosystèmes aquatiques et de mesures de gestion et de protection du patrimoine piscicole.



*Etang de Hailles*

La cotisation d'adhésion permet également de garantir le fonctionnement d'un réseau d'information, d'animation, de surveillance et d'éducation à l'environnement.



*Séance de travail du comité*

Enfin et par ailleurs, l'adhésion comporte une part qui alimente les Agences de l'Eau chargées par la loi de financer la politique de l'eau en France .

C'est la redevance pour la protection du milieu aquatique.

Les actions du Nénuphar de Thézy, sont comme pour toutes les AAPPMA, la protection de la pêche et des milieux aquatiques. Agréée par une fédération, elle se doit d'appliquer et de faire appliquer les directives de la fédération et surtout les arrêtés préfectoraux ou nationaux, en accord avec le code de l'environnement.

Le Nénuphar regroupe une soixantaine de sociétaires. En général, les pêcheurs prennent une carte en fonction de leur domicile, de la facilité d'accès, du patrimoine halieutique de l'association et des conditions de pêche proposées : pêche au blanc, pêche des carnassiers, pêche de la carpe, autorisation de nuit qui attire les carpistes, toujours à la recherche d'un poisson trophée. Certains pêcheurs recherchent de nouveaux sites. Notre rôle est de les fidéliser.

Le comité directeur est élu pour 4 ans, composé de bénévoles, volontaires et solidaires, partageant la même passion, investis pour assurer le fonctionnement et la pérennité de notre association, également de maintenir une activité et un centre d'intérêt pour le village.

Il est composé de 14 membres, des anciens représentant la mémoire, le vécu et l'évolution de l'association et des jeunes qui assureront la relève. Chacun a un rôle et en fonction de ses capacités, assure une fonction pour la gestion mais aussi pour les activités.



*Lâcher de brochetons*

*Participation à Somme Propre*

Nous assurons ainsi l'entretien des sites, les berges des étangs, avec l'aide de la municipalité.

Nous organisons des concours afin de faire découvrir nos plans d'eau et remettre en valeur l'Avre qui est une très belle rivière.



Nous organisons des animations et des journées d'initiation, afin de faire connaître les poissons et les techniques de pêche, leur subtilité et le plaisir de les pratiquer.

*Journée d'initiation*



Nous voulons également sensibiliser pour la protection de la nature, le respect de l'environnement, la préservation des espèces animales et végétales, la pratique du « NO Kill ».

Notre projet d'école de pêche, impliquant un investissement important pour certains membres du bureau, n'a pas abouti par manque de participants.

C'est bien dommage, notre récompense étant de partager une passion, de la transmettre, d'intéresser des enfants et même des adultes, de passer des moments conviviaux et de découverte au bord de l'eau.

Notre association, offrira une carte annuelle « découverte » aux moins de 12 ans, qui veulent persévérer dans la pêche et des « Pass pêche » journaliers pour tous, lors des journées de découverte et d'initiation.

[Nous restons à votre écoute, sachant que notre plaisir est de vous faire plaisir !](#)



*Concours enfants pêche à la truite*



*Journée d'initiation*